

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 753-17

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2022, le conseil a adopté le règlement 753-17 intitulé « Modification du règlement de zonage n° 753 visant à assurer sa conformité au règlement numéro 210-2020 de la MRC de Matawinie ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 15 juin 2022 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 29 juin 2022.



Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe